

Conseil municipal – Séance du 21 mai 2026

Nombre de membres au
Conseil Municipal : 29

qui ont pris part à la
délibération : 29

Date de convocation :
13 mai 2026

L'an deux mil vingt-six, le vingt et un, à dix-neuf heures, le Conseil Municipal de la commune de Tullins, régulièrement convoqué, s'est réuni dans la salle habituelle des séances, sous la présidence Monsieur le Maire, Jean-Philippe VIALAT.

Présents :

Mesdames et Messieurs : Jean-Philippe VIALAT, Mathias LAVOLE, Juline HERITIER, Stéphane ROYER, Margaux ROMANI, Alexandre DARTIGUES, Laëtitia AMBLARD, Karim RHIDOUANI, Claude PAZZELLI, Christian REYMOND, Laurence VELLA, Pascal GIROUD, Gaëlle NICOL DARTIGUES, Yvan THIERY, Rachel KALLOU, Benoît LALIRE, Gaëlle PIRET, Thomas VAGELLI, Maud AMOLINI, Vanessa JORGE, Ophélie GIROUD, Sana SOUSSI et Florian GRENIER.

Absents :

Madame Nadège BROUILLET donnant pouvoir à Monsieur Yvan THIERY, Monsieur Bruno MAHE donnant pouvoir à Monsieur Christian REYMOND, Madame Janique FEUVRIER donnant pouvoir à Madame Gaëlle NICOL DARTIGUES, Monsieur Yann DEBERNARDY donnant pouvoir à Monsieur Jean-Philippe VIALAT, Gérald CANTOURNET donnant pouvoir à Monsieur Florian GRENIER, et Madame Agathe PASQUIER donnant pouvoir à Monsieur Benoît LALIRE.

Monsieur Karim RHIDOUANI est désigné, à l'unanimité, secrétaire de séance.

DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL N° 2026-9.1-079

Instauration des tarifs de la consigne à vélos communale

Monsieur l'Adjoint en charge de l'Urbanisme, des Travaux et de la voirie, de l'Environnement et de l'Agriculture expose :

La consigne à vélos est un service de proximité de stationnement longue durée sécurisé située rue Pasteur.

La location est proposée pour 1 an et le tarif est forfaitaire, sans proratisation

L'achat du badge individuel se fait en début de contrat :

- Achat du badge et gestion du dossier : 17 €
- Renouvellement en cas de perte / vol : 17 €

Deux types d'abonnements sont proposés :

- 1) Abonnement individuel

L'abonnement est individuel et forfaitaire, à l'année civile

- pour l'année 2026 et compte tenu de la mise en place du service en cours d'année, l'abonnement individuel annuel est de 25 €
- à compter de l'année 2027, l'abonnement individuel annuel est de 50 €

2) Abonnement familial

L'abonnement est familial à compter du 2^e membre et jusqu'au 4^e membre, au-delà, un nouvel abonnement individuel plein tarif est nécessaire.

Un badge par membre est nécessaire car il est nominatif.

- pour l'année 2026 : du 2^e membre jusqu'au 4^e membre, l'abonnement supplémentaire annuel est de 12,50 € + coût du badge pour chaque membre,
- à compter de l'année 2027 : du 2^e membre jusqu'au 4^e membre, l'abonnement supplémentaire annuel est de 25 € + coût du badge pour chaque membre.

Le Conseil municipal après avoir délibéré à l'unanimité :

- **Fixe** les tarifs tels que présentés ci-dessus,
- **Autoriser** Monsieur le Maire à signer tous documents nécessaires à l'application de la présente délibération.

Copie conforme au registre des délibérations

Tullins 22 mai 2026

Le Maire

